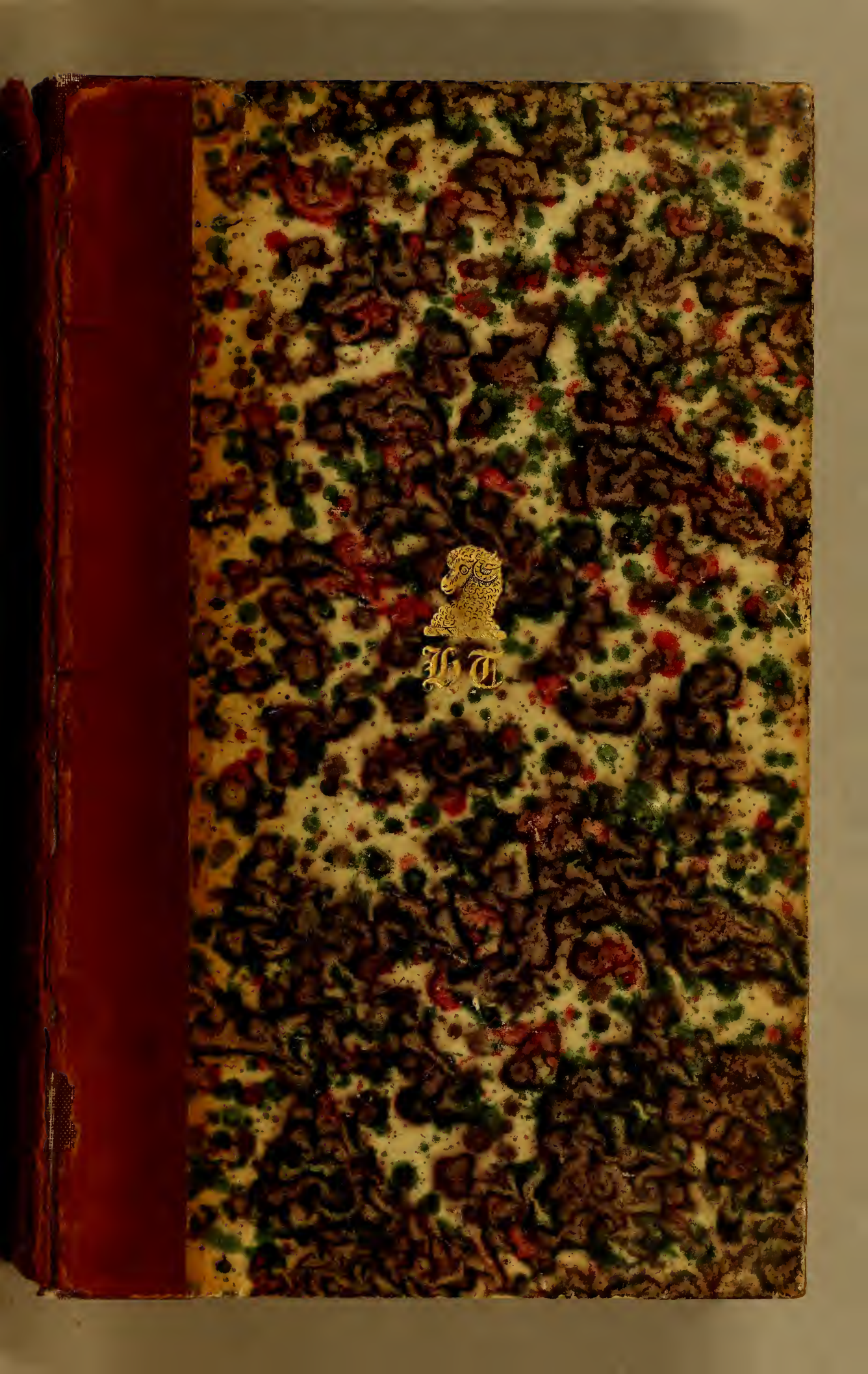

A 21 a 22

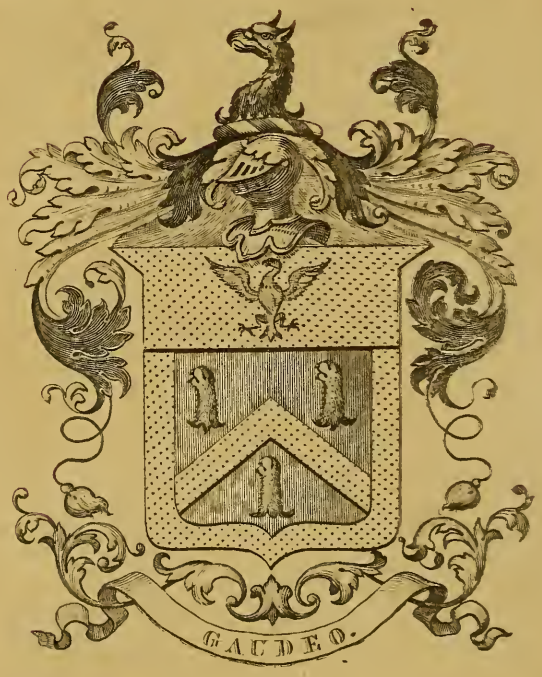

John Carter Brown.

HTC.
D.11.

N°. 1. Paul Jones ou Prophetes (Suisse) 1781.
2. Lettre de M. P. Creuzé . Paris 1797
3. Lettres de Verus . . (Philadelphie) 1797
4. Letters of Verus . . . — " — 1797
5. Faucher Coup d'oeil sur les Etats Unis . . . . Paris. 1797
6. Du gouvernement de S. Domingue " 1797
7. Legal: Dernière voeu en — — " 1797
8. (Le même que le N°. 2.) — " 1797

toutes les neutralités mensongères à des réparations, ne sauroit sacrifier ni sa considération, ni ses trésors quand il s'agira de traiter sur un état de choses qui porte tous les caractères de l'hostilité.

De notre côté, oublions les torts d'une administration dont le chef eût plus de foiblesse que de malveillance; nos succès nous ont suffisamment vengés de nos ennemis cachés et de nos lâches amis. Sacrifions nos ressentimens, tout justes qu'ils soient, à nos intérêts démontrés; la crise actuelle, arrêtée à temps, aura produit un effet salutaire: prolongée avec les circonstances qui l'ont accompagnée jusqu'ici, elle consolideroit des souvenirs fâcheux, et deviendroit peut-être le germe d'une haine nationale qui n'auroit aucun des avantages réels ou imaginaires qui font quelquefois envisager ces haines comme un moyen politique.

Les sentimens que je professe furent toujours dans mon cœur; ils furent la base de ma conduite, tant que je résidai aux Etats-Unis: je suis intimement convaincu qu'ils y seront appréciés quand ils y parviendront, et qu'ils contribueront à dissiper des préventions que des circonstances malheureuses ou des insinuations ennemies auroient pu répandre et fomenter, à mon égard, chez les hommes qui me témoignèrent une estime que je m'honorerai toujours de mériter.

Fructidor, an V.

6.

DU GOUVERNEMENT DE SAINT-DOMINGUE,

DE LAVEAUX, DE VILLATTE,

DES AGENS DU DIRECTOIRE.

Quanquam meminisse horret, luctu que refugit, incipiam. . . . .

Par le C. BARBAULT-ROYER.

A PARIS,

Chez DEBRAY, Libraire, Palais-Égalité, galerie de bois, n°. 325.

AN V. 1797.

Donné au C.en Da
par l'auteur

DU GOUVERNEMENT DE SAINT-DOMINGUE,

DE LAVEAUX, DE VILLATTE,

DES AGENS DU DIRECTOIRE.

Quanquam meminisse horret, luctu que refugit, incipiam. . . . .

Je dois parler des Colonies : j'emploierai les expressions de la vérité, de la douceur, de la franchise. Malgré le tumulte des partis et le projet de leur avarice, malgré les imprécations de la cupidité, et les fureurs de l'orgueil, je parlerai avec courage, comme avec modestie. Si les amis de la justice durent réunir leur examen, ce fut sans doute dans ces jours d'inquiétude, où les efforts d'un grand nombre de citoyens sans influence et sans crédit se débattent sous les accusations de quelques hommes pleins de pouvoir et de renommée. C'est la balance à la main, que pesant les raisons des partis, la sentence solem-

nelle doit être proclamée. O citoyens ! puissiez-vous décider cette querelle publique sans considération, sans caprice, sans amertume ; vous rendriez la paix à des contrées toujours opprimées et toujours en révolte par une décision arbitraire et par des conclusions injustes ! Dans le calme de votre ame, écoutez des plaintes mutuelles ; présidez, comme les Dieux, aux discussions des peuples ; et, sans esprit de faction, comme ces immortels, décidez entre le faible et les tyrans ; malheur à vous, si souscrivant à l'injustice, votre paresse et votre ennui vous rangeaient tout-à-coup parmi les oppresseurs !

D'abord, et je traite ici de l'accident fameux du 30 ventôse, des hommes de couleur, des accusations qui les concernent ; je parle de la proscription suivie contre eux par les propres agens du Gouvernement : ce sont encore des victimes de ce système désastreux, d'élever à la puissance suprême une race unique, la classe la plus noire. J'assimile leur ruine à la ruine des blancs ; ils m'intéressent aussi, et comme propriétaires et comme français, et comme soutiens de la Colonie. Je ne viens pas ici justifier ni leurs erreurs, ni leurs écarts, ni les mouvemens naturels de leur ambition, de cette ambition innée dans le cœur de tous les hommes de l'Univers, mais je cherche à saisir la cause qui fit déverser sur ces citoyens ce plan de carnage universel, dont les blancs furent les premiers la victime.

Les Colonies sont filles des nations qui les ont formées ; elles sont unies par le lien qui attache la mère à ses enfans ; elles ont droit à toute sa tendresse, comme à toutes ses sollicitudes. La métropole leur doit une protection toute particulière ; car, plus éloignées du centre des bienfaits, plus éloignées de l'appui des lois, les Colonies sont plus sujettes à tomber sous la verge des tyrans subalternes. C'est en vain qu'elles reclameraient l'assistance des décrets, c'est en vain que, puissantes de leur civisme et de leur utilité, elles invoqueraient la force que la patrie doit à ses enfans fidèles ; le pouvoir insurmontable de leurs déprédateurs rendrait leur douleur inutile et leurs reclamations ridicules.

Rome, si célèbre par ses vertus rigides, par sa police austére et ses institutions nerveuses, voyait néanmoins, non loin de ses rivages, la Sicile courbée sous le joug de ses Préteurs insolens ; et malgré le voisinage, malgré le cri lamentable de ses alliés qui devait frapper tous les jours les portes du Sénat, Rome ne put connaître des déprédations de Verrès que par l'audace d'un orateur.

O français fortunés ! vous qui jouissez, au sein d'une capitale brillante, de tous les plaisirs que vos conquêtes ont rendus plus assurés, réfléchissez quelquefois sur les maux de vos frères d'Occident, et sachez qu'ils sont rendus presqu'éternels et par un intervalle immense, et par des lois fausses et contradictoires, et des rapports

constamment mensongers ; sachez encore que c'est l'impéritie des législateurs, les écarts de leur propre institution qui sèment la révolte et le désespoir parmi les Nations.

La République députe des agens vertueux dans ses contrées subjuguées ; ils ont organisé la justice sur ces plages lointaines, elle leur envoie des successeurs : ces successeurs auront-ils l'intégrité des premiers ? Mais si les uns n'ont dû le bruit de leur vertu qu'à des soins nécessaires, qu'à des occupations constantes, les autres n'auront plus rien à faire après leurs antécédens : ils seront comme Alexandre, souffrant de la gloire de Philippe. L'établissement des lois ayant donc rempli l'année des premiers, l'ennui occupera donc le loisir des seconds ; et comme l'oisiveté des princes ne peut se nourrir que du malheur des peuples, l'appas des richesses agitera le repos de ceux-ci. Ils accableront avec cruauté les alliés, parce que la cupidité ne peut s'assouvir dans des climats fertiles et au milieu des trésors immenses voiturés par le commerce de l'Univers ; ils vexeront en paix tout un peuple, parce que ses cicatrices ne seront point apperçues. Mais, direz-vous, ô citoyens ! que les lois séviront contre les ravisseurs ; mais est-il des lois que des juges suprêmes ne puissent éluder, est-il un frein à cette autorité qui ne doit sa conduite qu'au gouvernement d'un autre hémisphère ? La formation d'un tribunal supérieur à la puissance, écarte-

rait sans doute des complots tyranniques : égal à celui de la haute-cour, il jugerait l'autorité même. Mais par qui serait-il convoqué ? le vœu du peuple pourrait-il le former ? Soit ; les jurés seront-ils incorruptibles, au milieu de l'or abondant des Colonies et de ses pierres resplendissantes ? opposeront-ils un refus inflexible aux sollicitations des Verrès ? Grands Dieux ! les projets de bien alimentent seuls les rêves philosophiques !

Les lois ne se conservent dans leur pureté qu'au centre de l'empire. Surveillée par les bonnes mœurs et l'instruction, la liberté règne éternelle dans notre Europe. Les Colonies abandonnées à la rapacité des gouverneurs, soumises à l'influence des lois absurdes, ont vu leurs peuples gémir vainement, s'agiter sous le joug de l'oppression, les ont vus punis de leur courage et de leur juste résistance, et menacés d'un long châtiment pour le crime de leurs tyrans.

La liberté des Colonies ne peut donc dépendre que de la probité rare des Envoyés, de la brièveté de leurs fonctions, et d'une forme plus propice d'administration ; elle ne peut dépendre que d'institutions également favorables à des négocians domiciliés, aux propriétaires de toute couleur, aux cultivateurs du pays. La liberté de ces climats s'écroule naturellement, si elle ne peut opposer quelqu'obstacle aux caprices des agens publics, aux brigandages des étrangers.

Si des vexations intolérables ont eu lieu sous le régime des rois, si la cruauté, fille de l'intérêt, a étendu ses fureurs atroces sur des individus que l'orgueil ne décorait point du nom d'hommes ; si tant de bêtise et d'insolence ont préparé des vengeances longues et terribles, on ne doit pas être surpris de ces mouvemens de la rage coloniale, de ces assassinats effrayans, de ces lugubres démêlés des trois couleurs qui se sont développés sous le régime de la liberté.

Depuis trois ans, la Colonie avoit été abandonnée à ses propres destins ; ce fûrent trois siécles d'impatience pour les citoyens qui n'aspiroient qu'au rétablissement de l'ordre, qu'au maintien de la justice et de la liberté: nul secours n'était venu de la Métropole prêssée elle-même par la ligue des puissances : la marine nationale était détruite, un ennemi superbe enchaînait l'océan et versait à son gré sur saint Domingue, la corruption, le carnage et la misère. L'or d'Albion achetait ses places formidable, il ruinait ses subsistances ; le Français délaissé, trahi de toutes parts, cerné d'ennemis puissans, ne vivant que d'inquiétudes et d'effroi, avait à peine le courage de venger ses familles. L'amour de son pays ranima enfin quelques cités ; l'union rassembla les citoyens, et l'on vit dans un accord touchant, les haînes se confondre dans l'oubli, les préjugés si destructeurs disparaître. trois couleurs peignoient es peuples ardens de ces Isles; ils pouvaient

vivre toujours paisibles entr'eux, à l'exemple de Brama, de Wisnou, de Chiven, qui gouvernent en paix l'univers au milieu de leurs cruelles inimitiés.

Les blancs étaient divisés en deux classes. La première, attachée au salut de la Colonie par ses propriétés, regrettait peut-être sa domination antique : néanmoins, dans le danger commun elle avait sacrifié ses prétentions à la sûreté de tous. La seconde n'était qu'un composé de vagabonds de France, de mercenaires d'Europe, un vil ramas de Corses, de Napolitains, de Gênois chassés de leurs provinces. Ces misérables, profitant des circonstances révolutionnaires, écrasaient les premiers blancs, se chargeaient de leurs dépouilles, et marchant à la tête des noirs qu'ils soulevaient de toutes parts, portaient le désordre et l'incendie dans les plus fertiles habitations. Cette seconde classe de blancs qui s'appuyait de la force des noirs, et qui, pour récompense, leur remit l'autorité suprême, était aussi détestée de ce qu'on appelle les mulâtres, qu'elle pouvait l'être des blancs propriétaires ; ses fureurs, ses atrocités, son système de nivellement l'avait rendue exécrable aux hommes de couleur, dont elle ne tarda pas à projetter la ruine entière.

Les noirs, long-tems asservis, et depuis toujours flattés, s'abandonnaient à l'ivresse de leur liberté conquise, et évoquaient les furies impitoyables contre leurs maîtres féroces ; le mot magique de liberté exaltait si fortement leurs têtes,

que les blancs nivelleurs leur ayant insinué que les mulâtres voulaient seuls dominer, il n'en fallut pas davantage pour décider les noirs à tourner contre ceux-ci leurs glaives ensanglantés.

Les hommes de couleur cherchaient, au milieu de ce désastre général, à poser leur liberté sur des bases indestructibles, et à conserver dans le pays toute l'influence que leur bravoure et d'autres titres leur donnaient droit d'espérer.

Néanmoins ces trois couleurs réunies par la terreur générale, avaient joui entr'elles de quelque tranquillité; elles avaient été contenues par le danger commun; chacune était restée en suspens, dans une espèce d'immobilité plutôt que de paix, lorsque les passions créées par la nature pour activer les hommes et les conduire à la gloire par de grandes vertus, ou les traîner à la renommée par des crimes abominables, vinrent susciter les plus violentes querelles.

La Métropole ne donnait plus de ses nouvelles; ses flottes étaient battues sur toutes les mers; sa rivale, supérieure aux Antilles par le nombre de ses vaisseaux, bloquai tous les ports; les agens de la République avaient trop long-tems goûté du pouvoir, pour n'être pas criminels, ils en étaient trop avides pour l'abandonner facilement. L'ambition s'empara de toutes les têtes; toutes les passions se déchaînèrent à l'envi; il n'était plus de frein, puisque les lois mêmes étaient foulées aux pieds par les principaux chefs.

Les blancs injustes avaient autour de leurs autels, immolé le concordat, et les lois ennemies de leur tyrannie sainte. Les citoyens de couleur zélateurs ardens de la liberté avaient juré de conserver les droits qu'ils tenaient de la nature et de la métropole, les noirs s'étaient rangés du parti et des uns et des autres, et épouvantaient la terre de sermens effroyables. Ce fut dans ce développement de toutes les haines, de toutes les craintes, de toutes les inquiétudes, que naquit la querelle de Laveaux et de Villatte.

Il est nécessaire de parler de ces deux hommes, dont la conduite a influé plus ou moins sur la situation de Saint-Domingue. Quelles réflexions se présentent, quand on examine que la félicité ou le désastre des nations dépend de quelques individus! quelles douloureuses réflexions, surtout, lorsque raisonnant avec Bolingbroke et le chancelier d'Oxenstiern, nous trouverons, comme eux, que le troupeau des hommes n'est souvent gouverné que par les plus imbécilles d'entr'eux.

Ce sont des faits qui parleront ici : Villatte et Laveaux nous sont inconnus et par leurs bienfaits et leurs persécutions ; c'est la justice dont nous emprunterons la voix, et non l'autorité dont nous flatterons l'orgueil ; la vérité naîtra de l'opinion, de cette opinion si fortement prononcée dans la Colonie ; de cette opinion publique toujours vraie, et qui est indépendante et de l'intrigue et de la corruption et de la force. C'est dans la Co-

lonie seule, où, sans mouvemens d'intérêt, dégagé de tous préjugés, l'observateur impartial et le juge intègre peuvent puiser des lumières précieuses, et donner des bases certaines à leurs décisions.

Laveaux, gouverneur de Saint-Domingue, était parvenu à ce grade après les hideuses journées du 20 juin ; la couleur blanche ayant disparu sur cette vaste contrée américaine, les blancs qui furent conservés n'étaient que des négrophiles. Du superbe orgueil que les planteurs affectaient à l'égard des esclaves, on descendit à la flatterie la plus basse envers les noirs. Le systême d'une égalité absolue ayant été consacré en Amérique, l'empire devait tomber dans la classe la plus nombreuse ; après l'immolation des grands propriétaires, on trouva que le systême de nivellement serait contrarié par l'existence des anciens libres : ainsi, les noirs même de condition libre furent poursuivis. Laveaux se plaignait, dans sa fameuse lettre à la Municipalité, 21 brumaire, que les noirs du 4 avril méprisaient ceux du 20 juin ; c'est-à-dire que les noirs propriétaires, amis de l'ordre et des lois, exhalaient leur douleur à la vue des excès commis par les légions d'esclaves qui se livraient alors à tous les emportemens d'une liberté nouvelle.

Ce fut à cette bande de noirs, si prompte à s'exalter, si docile par son ignorance, qu'on distribua toutes les récompenses. Cette préférence

marquée pour une couleur unique, indisposa les autres citoyens ; toutes les places étaient déférées à ces noirs ; on leur confiait les armées ; et ces hommes, ivres de fureur et paîtris de barbarie, étaient chargés de la police des villes, du maintien des cultures et de la conduite des troupes. Qui pourrait raconter les vexations qui s'en suivirent ! Il en était ainsi qu'au tems de Robespierre, qui remit tout le gouvernement aux mains de sa populace civique.

Les hommes de couleur ayant une influence bien grande sur les nègres, dont ils sont aussi les enfans, devaient profiter de cette disposition ; ils devaient pressentir les ravages auxquels les nouveaux libres s'abandonneraient ; ils sentaient que les poignards agités contre les blancs puissans ne tarderaient pas à se diriger sur eux ; ils sentaient que cette égalité parfaite consacrée si subitement dans la Colonie ayant brisé tout-à-coup les liens d'une obéissance nécessaire, il serait facile, à l'aide de l'anarchie, de morceler les provinces coloniales en les troquant pour l'or de l'ennemi ; ils sentaient que leur amour de l'ordre, leur passion pour la liberté, leur zèle pour la métropole, seraient autant de crimes auprès des niveleurs, et des hommes qui, parmi les tumultes, voulaient rasseoir la tyrannie antique, ou vendre la Colonie avec tout son cortége de préjugés, aux Anglais avides. Les hommes de couleur se liguèrent donc avec tous les zélateurs de la patrie, et

ont conservé Saint-Domingue tant qu'ils ont eu quelque puissance dans ce pays ; la partie du nord, où ils ont été exterminés, est à la veille d'éprouver de grandes calamités. C'est en vain qu'on les accable d'accusations ; la France n'a retenti jusqu'à ce jour que de leurs projets d'indépendance, de leur plan de carnage, de leurs complots ambitieux ; mais jusqu'à ce jour la France n'a entendu que les accusateurs, elle n'a pas encore interpellé les accusés.

Il n'était pas facile de façonner les citoyens de couleur au despotisme de Laveaux, comme les noirs imbécilles, aussi devinrent-ils l'objet des proscriptions du gouverneur ? L'affaire de ventôse ne fut autre chose que les mouvemens impatiens d'un peuple cruellement opprimé, et qui résista à l'atroce complot de sa destruction générale. Les hommes de couleur, accablés par les légions de nègres que la perfidie parvint à soulever contre eux, quittèrent en foule ces pénibles rivages qu'ils avaient rendus florissans, et se réfugièrent dans les rochers du Sud, où ils déposèrent leurs familles : une fois affaiblis et dispersés, les nègres du 20 juin n'eurent plus de rivaux dans l'empire.

D'après les renseignemens fournis par les hommes de couleur déportés par suite de l'accident de ventôse, et transmis à la commission du conseil des cinq cents, on verra sans peine que ces colons ne furent si opiniâtrement poursuivis,

que pour n'avoir pas voulu livrer le Cap aux Anglais; il est encore d'autres motifs.

En effet, Saint Domingue présentait un surcroît de puissance à l'accapareur du commerce de l'Univers; une terre conservatrice était offerte aux expulsés de France; Saint Domingue devenait un asyle aux amis, aux parens des rois détronés; les ennemis de la république convoitaient cette contrée protectrice; c'était là qu'ils allaient déposer leurs pénates persécutés. Mais il fallait détruire les citoyens de couleur dont l'attachement pour la France, n'etait point suspect, il fallait renverser des braves dont la valeur intrépide était un obstacle puissant aux prétentions anglaises. Les calomnies pleuvaient donc de tous côtés sur des citoyens fidèles; on ne put les corrompre, on les environna des angoisses de la faim; on les accabla de tous les maux de la guerre et de la vengeance: Pour les rendre plus coupables, on les accusa d'indépendance. Accusation folle, dérisoire et inconcevable, mais dont l'existence ne prouverait autre chose, sinon qu'un tel dessein ne put être formé que par des caractères fermes et généreux, et que des français aimaient encore mieux vivre libres dans leur pays, que de le vendre à des tirans. La proscription des hommes de couleur avait été si fortement resolue, que trois mois après l'arrivée des agens du Di-

rectoire au Cap, Laveaux, cette colonne des peuples du Gambra, proposa au Négrophile Sonthonax la déportation de cette classe entière. Les deux sexes s'y trouvaient compris, et il convenait d'être âgé de dix ans pour être du nombre des exilés. Cette proposition exaspéra les esprits et porta surtout l'épouvante et la fureur parmi les citoyens de la partie du Sud. En effet, quand cette classe aurait été coupable des forfaits les plus inouis, pouvoit-on sans le plus grand des forfaits, proposer un décret aussi général: Confondre les accusés et les innocens; garotter les jeunes filles, les enfans, les vieillards, et les soldats; on inventa tous les moyens possibles pour rendre la proposition moins odieuse, en accumulant les accusations, en chargeant ces citoyens des désordres publics. Ils étaient les auteurs des troubles, des tumultes, de toutes les agitations: Ils devaient égorger tous les blancs; un seul blanc n'a jamais été insulté par un homme de couleur, pendant les six mois que je suis resté au Cap. J'espère que la commission du gouvernement ne me démentira pas sur ce point.

Cependant les blancs vivaient tous sans crainte: ils n'etaient jamais plus tranquilles que lorsqu'ils devaient être égorgés. Jamais la moindre insulte, toujours une amitié mutuelle malgré les efforts de la cabale; au surplus l'inculpation

culpation était dérisoire ; les accusés vivaient de leur commerce ; et des marchands, occupés de leur négoce, ne s'amusent point à se couvrir tout-à-coup de boucliers et à s'armer de javelots pour répandre, dans toutes les rues, la terreur et la mort.

Quant à l'insurrection du Sud, où des blancs périrent, on verra que ce malheur ne date que de la présence des délégués de la commission ; que jaloux de la prospérité et de l'état florissant de la partie du Sud, il convenait à certaines gens d'y organiser un tumulte pour accuser, avec fondement, les hommes de couleur de tous les troubles : il faut donc s'assurer, avant tout, si ce sont eux qui contribuèrent à cet accident, ou si c'est la main perfide qui déjà avait attisé la discorde dans toute la Colonie. Des propriétaires furent sacrifiés : on pourrait donc croire que le coup a été porté par les nivellenrs implacables.

Le nombre des citoyens de couleur ne montait qu'à trois cents dans toute l'étendue du Cap ; ils y étaient vexés, torturés par les calomnies et sans fonctions apparentes. La population blanche était de deux mille, y compris la troupe européenne et les équipages de la marine ; les noirs étaient portés à cinq mille hommes, et pouvaient être renforcés continuellement par leurs camarades de la campagne ; on ne peut publier que les citoyens de couleur dirigeaient ces noirs, puisqu'ils avaient été accusés de vouloir ramener

les nègres à l'esclavage. Les noirs qui avaient cru au propos, ne se présentaient jamais que comme ennemis des hommes de couleur.

Il fallait donc écarter ou détruire tant de citoyens dont aucun crime n'est encore prouvé ; il fallait lasser leur patience et les forcer à s'agiter ; il fallait insulter à la justice, et préparer, pour l'avenir, les scènes désastreuses qui doivent naître du mépris et de l'oppression.

La destruction des hommes de couleur ressemble à celle des Indiens-Rohillas, nation de guerriers. Hastings en fit égorger quarante mille de sang-froid, pour assurer la possession des beaux mouchoirs du Bengale à des anglaises impudiques.

Le despotisme de Laveaux à l'égard des autorités civiles était effrayant. Méprisée, avilie, la municipalité ce refuge de la liberté, cet asile des sûretés publiques, ce rempart contre les violences militaires, était tous les jours l'objet des insultes les plus sanglantes comme les moins méritées. Ceux qui étudient la marche de l'esprit humain savent à quels excès se porte l'individu dont le scéptre est un glaive ménaçant. voici l'un des discours de cet agent de la République, qui irait assez bien dans la bouche de Cambyse ou d'Omar.

21 Brumaire, An 3. il manda chez lui le corps Municipal et lui dit :

» Quil avoit profité de son absence (d'un jour)

» pour cabaler ; que la Municipalité n'avoit pas
» le droit de faire battre la caisse sans la per-
» mission du Commandant de la place ; que ses
» fonctions se reduisaient à faire balayer les rues
» ou à écouter quelques petites plaintes ; que la
» haute police appartenoit au Commandant mili-
» taire, que les citoyens du 4 Avril, méprisaient
» ceux du 20 Juin ; surquoi, le citoyen Duclos-
» mesnil (*) voulant lui faire des observations,
» il lui imposa silence en lui disant, qu'il avoit
» cent têtes à couper et qu'il commenceroit par la
» sienne, parce qu'il était le plus vieux.

Si les Magistrats du peuple étaient conspués de cette sorte, lorsque tout leur crime était de vouloir s'opposer à la tyrannie d'un homme qui réunissait en sa personne et le pouvoir civil et le pouvoir militaire, il sera aisé d'imaginer dans quel avilissement se traînait le peuple tout entier.

Les Décemvirs criminels disaient cependant aux romains quils flagellaient. Fils de Quirinus, rien de ce que nous vous proposons, ne peut avoir de force sans votre consentement : Soyez vous mêmes les auteurs des lois qui doivent faire votre bonheur.

---

(1) Le citoyen Duclos-ménil était un octogénaire, zélateur de la justice et protecteur des opprim's : ce qui rendait ce vieillard intéressant, c'est qu'il était du très-petit nombre de blancs qui eurent le courage de soutenir la vérité.

Dans la Colonie on ne gardait pas même ces apparences, dans un tems où les institutions républicaines, venaient d'imprimer sur chaque membre de la société un caractère sacré.

» Les Colons déportés par suite des vengeances de Laveaux publiaient dans leurs renseignemens du 29 Frimaire, an cinq.

Que ce général et Ordonnateur Perroud avaient substitué l'arbitraire le plus révoltant, à l'exécution des lois; ils se sont attribué, disaient ils, le privilège exclusif du commerce, sous le spécieux prétexte des bésoins de leur dévorante administration quoique les administrés manquassent du nécessaire. Ils ont éloigné les neutres des ports de la Colonie, en trompant leur bonne foi, ils ont violé leurs propriétés et celles des Colons armateurs, en fixant leurs cargaisons au prix qu'ils déterminaient, les leurs rendant en payement pour des sommes plus considérables qu'ils ne les avaient achetées.

Voici un ordre bien plus atroce encore que toute cette conduite. Il est daté du milieu des décombres du cap, après le massacre des blancs et des propriétaires.»

Laveaux à Léger Duval juge de paix.

» Je te prie de m'envoyer un extrait de tous les » *procès verbaux de partage de toutes les habita-* » *tions de ton arrondissement*, afin que je les

» fasse mettre au net pour les envoyer à la » convention nationale, qu'ils soient depuis le » 20 Juin 1793 jusqu'à ce jour; la quantité de » denrées fabriquées tant en sucre qu'en Tafia » *la date du partage, la somme totale à partager,* » *le nombre des co-partageans, la part de chacun;* » *et suivre ainsi de date en date sur toutes les habitations.*

LÉGER-DUVAL.

Voilà ce ministre, chargé de l'exécution des lois et de la sur etépublique, voilà ce dévastateur qui divise en paix la dépouille des citoyens, et en distribue les portions à des sociétaires abominables; Saint Just, Robespierre tigre de l'Ouest n'êtes vous pas ses complices; répondez; n'avez vous pas reçu le prix du sang des inc endiés?

Je passe à Villatte, cet autre fonctionnaire de la république, témoin de tant de forfaits, temoin avec toute sa classe, des fureurs de Laveaux comme de ses iniquités et poursuivi par la vengeance et la calomnie, afin d'annuller son témoignage et celui de ses compagnons.

Villate ne respirait que pour la liberté; l'espoir de consolider la félicité publique dans des contrées si long-tems malheureuses ne cessait de l'agiter; républicain plein de zèle, il avait toute la rudesse d'un soldat; à ce défaut peut-être il joignait, comme tant d'autres, le défaut, plus

grand encore, d'homme à couleur jaune. Néanmoins il jouissait d'une considération bien flatteuse auprès des citoyens de toutes les couleurs; il la méritait sans doute par son attachement à la France, par sa vigueur à maintenir les noirs dans un travail nécessaire, par ses soins à protéger les propriétés; tant de causes honorables ne firent qu'irriter l'orgueil et la jalousie du général.

Le quartier où commandait Villatte s'était vu menacé de tout le poids de la guerre; du côté de l'Est, des bandes d'esclaves ivres de sang, et brûlans de carnage, infestaient les frontières sous les bannières espagnoles; du côté de la mer, des flottes ennemies s'avançaient avec l'arrogance de la force.

Tout Saint-Domingue a retenti de la valeur héroïque de Villatte et de ses troupes : sans moyens, sans ressource, par l'effort seul de son courage et la constance de ses frères, il repousse ces bandes furieuses, il dissipe les cohortes espagnoles, et force les vaisseaux à se retirer; il triomphe malgré toutes les suggestions de l'Espagne et les promesses de l'Angleterre. Pendant ce siége et ce cernement terrible, une famine épouvantable avait éclaté; elle avait duré près de deux mois. Il est une foule de traits glorieux que l'amour de la liberté sut rendre possibles à des Africains, au milieu de cette désolation : c'est dans le recueil des faits immortels qu'ils pourront prendre place.

Que faisait Laveau à cette époque ? Vous l'allez voir. Il était bien loin des lieux assiégés, dans un pays tranquille, dans des contrées abondantes ; il gouvernait au port de paix : ce général avait abandonné toute la partie du Cap, jusqu'au fort Dauphin, comme non tenable.

Pressés par la faim la plus horrible, les malheureux habitans du Cap allaient acheter des comestibles au Port-de-Paix : qui croirait que Laveaux et Perroud les faisaient fusiller impitoyablement ! L'abondance des vivres était si grande dans la ville où règnaient ces fonctionnaires, qu'après la disette du Cap, ils ont fait jeter dans le canal de la Tortue, une quantité considérable de denrées entassées et pourries dans les magasins.

(Voyez *les renseignemens fournis par les déportés.*)

Cette fermeté inébranlable de Villate pendant le siége du Cap, sa fidélité, son patriotisme le rendirent bien plus cher encore aux républicains. Laveaux, plein de fureur et de ressentiment, vint poser le siége du gouvernement au Cap ; son despotisme sur tous les citoyens fut si révoltant, ses vexations si cruelles, que les habitans ne purent plus supporter cette tyrannie, devenue de jour en jour plus horrible.

Qu'on examine la situation des choses à l'époque de l'insurrection : un gouvernement atroce, des agens dominés par la vengeance et la cupidité,

des fonctionnaires ambitieux, point de lois, aucune règle, tout subjugué par la violence militaire, les citoyens toujours tremblans et incertains de leur existence, une municipalité avilie, conspuée, accablée sous le joug, la justice inconnue, l'oppression la plus tyrannique en vigueur, un désordre affreux dans les finances, toutes les cultures ravagées, tant de calamités, enfin, aggrandies par la terreur, soulevaient nécessairement le peuple ; la crainte des trahisons, si active chez des hommes qui sentent tout le prix de la liberté, devait naturellement porter ce même peuple contre des chefs dont le pouvoir était au-dessus des lois : ainsi, le peu de confiance dans des Administrateurs dont on suspectait la bonne foi, produisit l'insurrection, comme elle la produira toujours dans les tempêtes civiles. L'affaire du 30 ventôse fut donc l'effet inévitable d'une douleur sans borne (*).

Mais ce qui éveille la surprise, c'est qu'au milieu de cette sorte d'agitation si meurtrière en Europe, tout un peuple irrité conserva, dans son ressentiment, la plus grande modération ; on ne vit point alors, sous ces climats brûlans, comme dans nos contrées homicides, tant de désordres et

---

(1) C'est une chose étrange que la manière dont s'est conduit le Directoire à l'égard des citoyens de couleur déportés par suite de cet évènement.

de déchiremens ; on souffrit de la vengeance même.

Un roi peut être insulté dans son représentant ; mais la république ne l'est jamais que dans le peuple que l'on opprime. Laveaux et Perroud subirent une détention de deux jours : chez les peuples plus policés d'Europe, chez des peuples reconnus plus humains que des créoles, ces deux hommes eussent été immolés (1).

J'en appelle à vous, ombres chères et sacrées, héros de la république, vous massacrés aux ordres d'une foule de conjurés, vous, qui au fond de vingt-deux monumens, accusez tous les jours l'ingratitude de vos compatriotes égarés.

Laveaux fut bientôt délivré par ses généraux nègres, qu'on était parvenu à armer contre les hommes de couleur : était-ce par respect pour ce que Laveaux appelle la représentation nationale, ou par haîne contre Villatte, auxquels ils succé-

---

(1) Il est certain qu'on n'eût jamais le dessein de faire le moindre mal aux détenus ; Villatte les protégea constamment contre les hommes les plus emportés. Tout porte à croire qu'on cherchait à calmer, par cette détention, la fureur populaire, et à attendre l'arrivée de la Commission. Il est vrai que cette Commission, présidée par Sonthonax, donna, contre toute Justice et tout examen, raison à Laveaux, cette créature de Sonthonax, et le ministre de ses conceptions ; mais il sera facile d'appercevoir toute la perfidie et la partialité qu'on mît dans ces lugubres démêlés. Roume, qui était arrivé avant ses collègues, avait dit que tout pouvait s'arranger : il recommandait l'union et la fraternité.

dèrent, ou par l'ambition et le desir d'obtenir des grades, qu'ils agirent ainsi ?

Cette déplorable journée fut le prétexte de la proscription générale des citoyens de couleur; jamais occasion n'avait été si favorable. On lança bientôt les noirs sur les partisans de Villatte, à-peu près comme les Anglais de la Jamaïque lancent leurs chiens bien exercés, sur les nègres-marons. Villatte, poursuivi par la vengeance, se retira dans un camp avec les proscrits; il y trouva quelque sûreté pendant que ses frères étaient égorgés dans les autres quartiers. Les noirs couraient à la renommée par la foule des massacres; le soupir des mourans était un cri de gloire pour l'assassin; le nombre des cadavres décidait les récompenses. Dans ce désastre général, l'on vit les familles désolées s'écouler dans la partie du Sud, où les trois couleurs étaient si bien d'accord, où l'harmonie entretenue si longtems par Rigaud ne fut troublée qu'à l'arrivée des Agens du Directoire.

Jugez, citoyens, de la furie des vainqueurs; lisez ce seul témoignage, transmis par le commandant du Trou :

« Cent hommes armés se sont rendus sur l'ha-
» bitation Narpe, ont investi les cases, en s'em-
» parant des armes et effets des cultivateurs, et
» ont mis le feu en se retirant, disant que c'était
» par l'ordre du commandant l'Eveilliés, ne con-
» naissant point d'ordre du général Villatte; et

» ne voulant point en prendre de lui ; qu'ils dé-
» truiraient toutes les cases bâties par ses ordres,
» et qu'ils étaient à la recherche des hommes de
» couleur, ayant des ordres de les détruire
» tous. »

La déposition signée par témoins,
le 4 floréal, an 4.

Ce l'Eveilliés ne pouvait avoir reçu des ordres que d'une puissance suprême : de quelle puissance les avait-il obtenus ? Si ce chef noir était porteur de ce décret, tous les Africains à la tête de leurs soudoyés en étaient également pourvus. Ravisseurs des armes des agricoles, c'était donc pour enfoncer, plus à l'aise, le poignard dans le cœur des innocens ? Quel intérêt unissait les cases des noirs à l'affaire de Villatte ? Pourquoi renverser ces frêles habitations ; pourquoi promener l'incendie à travers les champs de sucre, innocens de ces querelles ? Si l'évènement du 30 ventôse s'était passé dans la ville du Cap, par quelle machination infernale avait-on lancé l'arrêt barbare et horrible d'une destruction générale dans toute la Colonie ? Pourquoi sur les seuls hommes de couleur, puisque les blancs et les noirs s'étaient également insurgés ? La proscription devait s'étendre même aux enfans : la déportation qu'on a proposée depuis en est la preuve assurée. Le décret était universel, puisqu'il fallait *détruire tout*.

Ainsi, aucune réclamation, aucune forme de justice, aucun moyen d'éluder la mort : ni la fidélité pour la république, ni la vertu, ni les talens, ni le courage, rien ne pouvait soustraire aux poursuites du glaive : privé de ses armes, on pouvait à peine imiter les Brutus et les Catons.

Ce fut à cette époque qu'on répandit, avec une profusion étonnante, cette lettre absurde de Victor Hugues, intitulée *la Mulâtromanie*, dans laquelle il annonçait d'un ton de victoire, l'entière extinction des mulâtres dans toutes les Isles-du-Vent (1).

L'ordonnateur Perroud usa de sa liberté pour imprimer une autre lettre, distribuée avec autant de profusion aux États-Unis, dans laquelle il se mêlait aussi de proscrire tous les mulâtres.

Telle était l'audace de ces fonctionnaires, que pour venger leurs querelles, pour consolider leur puissance privée, pour assurer le triomphe à leur orgueil froissé, ils appelaient l'anathème et toutes les forces de la république et sur les femmes et sur les fils, et sur les pères d'une tribu de citoyens parmi lesquels ils poursuivaient un ennemi.

Il n'est point de vizir, dit Helvétius, qui

(1) Les citoyens de couleur de la partie du Sud répondirent à ces invectives sanglantes par des faits authentiques, par des preuves non recusables, et sur-tout par un ton de douceur et de modération qui confondait ces injures éternelles, et prouvait l'innocence publique.

ne prenne son intérêt pour l'interêt de la nation, qui ne soutienne qu'humilier son orgeuil, c'est insulter au public, et que blâmer sa conduite avec quelque ménagement qu'on le fasse, c'est exciter le trouble dans l'état. Il ignore sans doute que c'est l'intérêt de son orgeuil et non l'intérêt général qu'il consulte ; il ignore également qu'un citoyen s'il est vèrteux, ne verra jamais avec indifférence, les maux qu'occasionne une mauvaise administration. c'est l'orgueil masqué aux yeux des puissans du nom du bien public, qui leur fait avancer cet axiôme, qu'une faute une fois commise, le Divan doit toujours la soutenir, et que l'autorité ne doit point plier.

Bientôt après on disposa les attaques sur le camp de Villatte. La Colonie eut été mise en feu, sans le refûs du général Pierrot, de s'unir à ces desseins précipités. Ce respectable noir, qui jouissait de l'estime de tous les citoyens, sentait qu'il était inutile de faire couler le sang à flots pour soutenir des disputes privées ; il se méfiait des conseils qui commandaient la mort des fils de la même mère. Ce général expira quelques mois après l'arrivée de la Commission, d'une mort assez subite : les regrets de toute une ville ont prouvé que la perte d'un citoyen vertueux et libre de passions réunit les hommages de tous les hommes.

La Commission du Gouvernement se présenta

à la vue du Cap le 21 floréal, an 4; elle était composée de Sonthonax, Raimond, Leblanc, Giraud; un grand nombre de citoyens avait été également envoyé pour prendre place parmi les administrateurs ou dans les délégations; parmi ces individus, on en comptait beaucoup d'une réputation épouvantable, tous brûlans de vengeance, altérés de pillage, et de meurtres avides. Quelques-uns s'étaient vantés qu'avant six mois il ne resterait pas un seul mulâtre dans la Colonie; d'autres, que l'on se ressouviendrait de leurs exploits.

Examinez, citoyens, le caractère de l'un de ces misérables qui tenait une place assez marquée dans la bande de Sonthonax: Arnaud-Pretty, ce brigand à moustaches révolutionnaires, perdu de crimes et ruiné de débauches, formé dans la boue des factions, qui ne put jamais, sous le règne même de Robespierre, se distinguer par ses excès, venait de sortir des prisons de Paris, à la suite de vendémiaire; il fut porté sur la liste des assassins qui couraient à Saint-Domingue; ses lucubrations anarchiques occasionnèrent un mouvement à Rochefort, où cet individu était venu s'embarquer. Arrivé au Cap, la Commission envoya cet homme dans la partie du Sud; sa présence fut effroyable aux habitans; car dans la première révolution des Colonies, cet homme avait coutume de porter à son chapeau, en place de cocarde, les oreilles des citoyens de couleur

et des propriétaires qu'il avait assassinés. Cet Agent du Directoire colonial finit par périr à la suite d'une insurrection que lui et ses intègres collègues y avaient excitée.

La Commission du Gouvernement était à peine en rade, lorsque les aides-de-camp de Laveaux vinrent lui faire part de la farce de ventôse. Dans la lettre du général, on doit remarquer cette phrase : « *venez approuver mes opérations, les sanc-* » *tionner, et tout ira bien.* »

Sonthonax exerçait alors la présidence. Connaissant, plus que ses confrères, la Colonie ; plus instruit qu'eux, des personnages dont il était question, on lui abandonna la réponse. Voici sa missive au général qu'il avait élevé aprés l'incendie du Cap et les massacres du 20 juin :

« Au moment où nous mouillerons en rade, » venez à notre bord, nous conférerons ensemble » sur les moyens à employer pour arrêter et pré- » venir de nouveaux complots : nous vous atten- » dons avec l'impatience naturelle à des amis qui » se font une fête d'embrasser le *héros* de la » Colonie.

SONTHONAX. »

Après l'entrevue de Laveaux, où l'on donna à la Commission les impressions que l'on voulut sur Villatte, on ne tarda pas à sanctionner la ruine des hommes de couleur ; on declara les ennemis

de Laveaux des traîtres, on approuva toutes les opérations du Général.

Je dois rapporter, sur ce système de persécution des hommes de couleur volontiers adopté dans ce conseil inique, quelques réflexions tirées d'un ouvrage écrit en faveur de ce que l'orgueil colonial appelle les *mulâtres*, ouvrage imprimé à Philadelphie.

« Celui-là seul se soumet à passer pour l'apo-
» logiste du crime et l'instrument volontaire des
» factieux, qui par la plus odieuse partialité, la
» plus insigne mauvaise foi, cache les atrocités
» de son parti, sous quelque Gouvernement qu'on
» les commette. Ce parti, dans lequel onne com-
» prend pas les Colons, étrangers à l'intrigue,
» est un assemblage de factieux sanguinaires dis-
» séminés en France, sur le continent américain,
» et dans les ports anglais de Saint-Domingue.
» Ces gens là sont incurables, ils crient comme
» si on les écorchait, parce qu'on les met de
» niveau avec leurs enfans; ils veulent les anéan-
» tir, plutôt que de se soumettre à cet acte tardif
» de justice qu'ils regardent comme une abomina-
» tion. Si, par hasard, ils rencontrent des Co-
» lons blancs raisonnables sur cet article, ou que
» les évènemens aient rendus moins indociles aux
» dispositions bienfaisantes des lois nouvelles,
» c'en est assez pour les mettre en fureur. Admi-
» rateurs hypocrites ou stupides de tous ceux qui
» servent la cause de leur orgueil, l'aristocrate

et

» et le patriote *anti-mulâtres* leur conviennent » également. L'abbé Maury fut leur idole dès » qu'il se déclara contre les hommes de couleur ; » ils élevèrent aux nues Robespierre lorsqu'il fit » guillotiner Brissot et la Gironde. Hugues était » un scélérat avant d'avoir, en sa qualité de com- » missaire civil, manifesté sa haîne contre les » hommes de couleur ; aujourd'hui c'est le sau- » veur des Isles-du-Vent, c'est le républicain » par excellence. Laveaux était un monstre avant » qu'il se plaignît des hommes de couleur ; il ne » l'eut pas plutôt fait, qu'il devint un moment un » homme respectable, une autorité constituée » que des mulâtres avaient eu l'audace de mal- » traiter : on a cessé d'en parler dans les mêmes » termes dès qu'on a su que les blancs avaient » joué un très-grand rôle dans la scène dont il se » plaignait ; car, ce qu'on appelle révolte chez » les hommes de couleur, doit être considéré » chez les blancs, comme énergie républicaine » et résistance à l'oppression. »

Il paraît que ce nouveau plan de destruction fut adopté par Sonthonax, pour appaiser les mânes des blancs immolés pendant son proconsulat : ami autrefois des hommes de couleur, assassin des blancs, adorateur des noirs, il allait parcourir une carrière nouvelle; les noirs dirigeaient actuellement leurs glaives sur les mulâtres ; ils devaient appaiser les ombres courroucées des blancs. S'il eût quelque succès dans la partie

du Nord, sur cette classe à moitié détruite, il n'en fut pas de même dans la partie du Sud, où les mulâtres unis aux blancs et aux noirs, opposèrent la résistance la plus forte à la férocité de ce caméléon. Les nègres du Nord n'ayant plus rien à détruire, tournèrent enfin leurs propres armes contre la république, et finirent par cerner Sonthonax et la Commission : les Colons ne doivent donc pas de solemnelles actions de grace à celui qui ne les servit qu'à moitié ; les propriétaires blancs ne lui en doivent nullement, puisque ses efforts n'étaient que pour cette classe de petits blancs, d'autant plus avide de richesses, qu'elle était plus fainéante, plus débauchée, plus dissipatrice.

Sonthonax vaincu, abhorré de toutes les couleurs, ne trouva de sûreté pour échapper à la haîne commune, que d'aspirer au rang de législateur : lui et les siens furent proclamés députés de Saint-Domingue, au milieu des violences. Quelques jours avant le départ de cette députation sanguinaire, les noirs égorgeaient encore les blancs et les hommes de couleur du Port-de-Paix, aux cris de vive Sonthonax et de Laveaux. Que devenait donc cette Colonie, que ce négrophile abandonnait au délire des nègres ; que devenait donc cette Colonie, privée de toute sa force par le carnage des mulâtres, et de toutes ses richesses commerciales, par l'extinction des blancs ?

Il est impossible de revenir de l'épouvante où le choix d'un tel agent a jeté tous les amis de la

paix, de la justice et de l'humanité. Peut-être ses autres collègues eussent-ils fait, seuls, le plus grand bien dans Saint-Domingue : il ne fallait pour le rétablir, qu'un pardon généreux, que l'oubli des haînes et des vengeances, que la mise en activité d'une constitution sage ; il fallait confondre toutes les classes dans des embrassemens fraternels, et ne plus réveiller les préjugés sanglans ; il fallait favoriser également toutes les couleurs, faire le bien en silence, et ne plus courir à la renommée.

Mais par la suite des faits que je dois rapporter, et que je trace ici avec toute l'amertume que donne nécessairement le récit d'une histoire dégoûtante, nous verrons sans peine que c'est l'impéritie des commissaires ou la perfidie de leur directeur qui a rattaché Saint-Domingue à de nouvelles calamités.

Villatte, jugé et condamné depuis long-tems comme homme de couleur, fut cité à comparaître devant la Commission ; il devait, disait-on, être interrogé sur l'affaire du 30 ventôse. Ce qui prouve d'abord l'injustice de cette démarche, c'est que ce mouvement révolutionnaire avait été fait par le peuple, et que la municipalité du Cap avait requis Villatte de veiller à la sûreté publique : c'était donc la municipalité qu'il fallait interroger. Les expéditions et les arrêtés de la Municipalité du Cap, envoyés à la Commission du Conseil des cinq cents, prouvent, sans ré-

plique, que Villatte ne devait pas se présenter en accusé, mais bien la Municipalité. Ne nous étonnons pas de cette préférence : Villatte était l'ennemi particulier de Laveaux, et Laveaux était alors tout puissant par Sonthonax.

En second lieu, la Commission ne pouvait prendre aucune mesure de rigueur sur cette affaire, puisqu'à l'époque du 30 ventôse le Directoire exécutif n'avait pas encore usé du pouvoir que la loi lui défère, de suspendre ou mettre la constitution en activité, comme dans les autres départemens où la révolution n'était pas terminée; enfin la Commission avait sa conduite tracée dans la loi du 4 brumaire, qui interdit la faculté de commencer ou continuer aucune procédure relative à tout évènement antérieur à la mise en activité de la constitution : la procédure était censée commencer au moment même où Villatte devait répondre aux questions de Sonthonax.

Villatte s'empressa donc de se rendre à des ordres souverains, et reparut au Cap au milieu des acclamations publiques; une foule immense l'environnait en agitant autour de lui des branches de palmiste et des rameaux de grenadille; les femmes, sur-tout, faisaient retentir les airs des cris de l'allégresse commune; on espérait tout de la justice des commissaires. Certes, on ne pouvait condamner les transports qui s'élevaient à la vue d'un citoyen qui combattit avec tant de gloire pour la république, qui, inaccessible aux

horreurs de la famine, comme aux efforts de l'Espagne et de l'Angleterre, n'avait point voulu vendre la Colonie; qui avait maintenu toutes les propriétés, et fait fleurir la culture au milieu de tant de persécutions. Cependant, sous le prétexte d'une émeute populaire, Laveaux, à la tête d'une bande de satellites et de ses noirs janissaires, fondit, le sabre à la main, sur ces femmes qui semblaient courir à une fête; elles furent impitoyablement renversées, plusieurs blessées grièvement, et le sang des citoyens rejaillit sur les fenêtres même de la Commission, à peine installée.

D'après ce seul fait, qu'on réfléchisse sur les excès du despotisme colonial.

J'étais présent à cette scène, sur laquelle les commissaires jettèrent à peine leur attention. L'on chercha à pallier ce désordre, en divulguant qu'un peuple qui s'était efforcé d'influencer la Commission sur le jugement de Villatte, avait été dissipé sans accident. Je dirai que chaque jour, en qualité de secrétaire du commissaire Raimond, j'examinai les bulletins que le médecin Albert venait lui présenter sur l'état des femmes blessées : pourrait-on croire que la majeure partie était des citoyennes de couleur, et qu'on eût l'adresse, au milieu de ce tumulte, d'épargner les femmes noires, dont la masse était si considérable.

Ce qui prouverait la haîne détestable des accu-

sateurs, c'est qu'ils demandèrent que le sang de Villatte et des siens coulât pour venger une cause qu'ils appelaient nationale ; c'est qu'on ameuta les Nègres-Rois, qui demandaient avec force que des têtes fussent immolées, sans doute afin de dissiper, par une mort prompte, les témoins de tant d'injustices, de brigandages et de rapines ; c'est qu'on parvint à faire mettre Villatte hors la loi, pour enfoncer la terreur dans l'ame de tous les citoyens ; mais Villatte déconcerta ces projets furieux en se rendant sur un bâtiment de la rade, à travers les poignards ; et arrêta les troubles qu'on espérait de quelque résistance.

Un grand nombre de citoyens blancs, noirs et de couleur, tous choisis parmi ceux qui avaient montré une haîne invincible contre l'oppression publique, furent perfidement arrachés à leurs familles, à leur commerce, à leur culture, à leurs moyens d'existence, jetés sur un navire dès long tems condamné, sans effets, sans argent (1), déportés en France, traînés de prisons en prisons, détenus sans avoir contre eux ni mandat d'arrêt motivé, ni acte d'accusation, ni informations quelconques. C'est cette violation de toute justice que Sonthonax appelait *rigueur philantropique*, expression que le Directoire copiait servilement, lorsque dans un message au Conseil des cinq cents, faisant l'éloge de son délégué, il publiait que

(1) Voyez les renseignemens fournis par ces citoyens.

Sonthonax avait exercé une *rigueur philantropique*; mais il aurait été fort embarrassé de dire pourquoi elle avait été réellement exercée.

Je ne dois pas rapporter ici les traitemens indignes que ces citoyens ont éprouvés dès leur débarquement à Bayonne : on sait que le Directoire, d'après les pièces à charge de ses commissaires, se préparait à faire juger très-promptement les inculpés, par une Commission militaire; on sait que les membres de ce tribunal étaient à la dévotion des plus implacables ennemis des hommes de couleur. Sans les réclamations vives des détenus, qui sollicitaient des juges naturels en qualité de commerçans et de cultivateurs pour la plupart; sans l'appui des Rouyer, des Boissy-d'Anglas, des Bourdon, des Dumolard, etc., ces citoyens eussent été presque tous immolés. Peut-on s'étonner ensuite de la révolte des peuples, lorsqu'ayant consommé une révolution pour accabler des rois, et faire règner la justice à leur place, on ne rencontre plus que la mort et la vengeance dans le sanctuaire même des lois nouvelles !

Ces déportés sont tous, en ce moment, dans l'une des Cités maritimes de la République. C'est en présence de la justice et de la vérité qu'on doit citer enfin et les accusateurs et les accusés; c'est sur l'arrêt qu'on va prononcer que reposent la paix de Saint-Domingue, l'espoir des citoyens, et le salut des proscrits.

Je termine ici le rapport de l'incident du 30 ventôse ; j'en ai développé les causes déplorables et les circonstances désastreuses, comme ami de la vérité et juge impartial. J'ai été à même de juger, dans la Colonie même, de l'oppression sous laquelle gémissait un peuple aussi doux, aussi sensible que des Créoles, que les Agens envoyés d'Europe torturent d'une manière bien plus effrayante encore, que les Français ne le furent sous la verge des proconsuls envoyés dans leurs Départemens : j'abandonne ce lugubre et rapide récit à la méditation des hommes sincères et non prévenus. Que ces feuillets soient déchirés en mille pièces, si l'injustice décidait les citoyens !

Après que Villatte fut parti, l'ordonnateur Perroud, l'un des Duumvirs, cet homme placé par Laveaux à la tête de toutes les finances de la Colonie, fit imprimer, le 16 germinal, an 4, le Mémoire le plus criminel contre les citoyens de couleur, qu'il englobait tous entiers dans cette querelle de ventôse. Il n'était pas un ami de la liberté et des lois qui put tenir à ce langage audacieux ; c'était rallumer les torches sanglantes, c'était rappeler à grands cris de nouvelles discordes, c'était associer la Commission à ses fureurs insatiables, en publiant cet horrible rapport sous les yeux mêmes de la délégation. Cet écrit qui n'était qu'une pitoyable et dégoûtante diatribe fut envoyé en France sur le navire même

des déportés, et les bureaux du ministre de la marine en furent inondés. Il serait assez plaisant que ce galimathias eût servi de guide au Directoire et à son ministre, dans l'opinion que ces Archontes voulaient prendre sur la comédie de ventôse.

Le citoyen Vaublanc, l'un des membres du Conseil des cinq cents, avait appuyé, dans un comité secret, l'impression des pièces qui donnaient une idée si étrange de la conduite des Agens du Directoire aux Colonies, lorsque ceux-ci offraient la dictature à Sonthonax; il répliquait à ses collègues qui lui soumettaient le danger d'une semblable publication, que Perroud et Laveaux avaient répandu dans le Continent, les relations les plus fortes contre les mulâtres, et qu'ils n'avaient pas craint que cela les fît assassiner. (*Nouvelles politiques, 29 nivôse, an 5.*)

Je répondrai à cet orateur, dont j'admire les talens et honore le génie, que cette conduite des mulâtres prouve d'abord leur extrême patience; secondement, que ces pamphlets lancés impunément par ces fonctionnaires, donnent la mesure de la terreur effroyable qui pesait sur toutes les pensées; qu'enfin, on peut les regarder en partie comme une suite de l'agitation de la partie du Sud, où la douleur de ces hommes et les excès des Agens de Sonthonax et de la Commission furent la cause des troubles et de l'insurrection. Je dirai bien plus, et j'emprunterai

les paroles mêmes de Mirabeau, je dirai « que » l'infatigable patience des administrés attend cons- » tamment les derniers excès de l'oppression pour » se resoudre à la résistance; et qu'il ne résiste « pas assez long-tems pour obtenir la répara- » tion de ses griefs.

Je répeterai ici les propres expressions de ma réponse très briève au mémoire de Perroud et imprimée au Cap même dans le journal de cette ville, 8 Messidor an 5e.

» C'est aux autorités premières à donner le » spectacle continuel de la pratique des bonnes » mœurs ; elles sont placées à la vue de tout un » peuple qui copie également et leurs vertus et » leurs vices ; le peuple n'a jamais été coupable, » que du mauvais exemple des chefs. Si un agent » supérieur s'écarte de la justice, les loix doivent « le punir avec une double sévérité, puisqu'il » est censé devoir égarer une foule de citoyens.

» Tout fonctionnaire public qui dans les pro- » jets d'un coupable ressentiment, distile le ve- » nin de sa noire calomnie sur des citoyens hon- » nêtes et paisibles est d'autant plus dangereux « que revêtu de fonctions importantes, il a une » influence plus grande; que par cette influence, » il peut nuire plus à son aise à des subordonnés « amis de l'ordre et de la vérité. Il est d'autant » plus dangereux qu'on honore un mauvais ci- » toyen qui ne s'est conservé dans une place » dont il était indigne qu'à force d'égarer la

« bonne foi de ceux qui devoient le punir. S'il » imprime des mémoires perfides et chargés de » virulentes diatribes, le peuple croit qu'il a » raison puisque les tribunaux n'en ont pas fait jus- » tice. Ainsi la calomnie usurpe peu-à-peu les hon- » neurs dus à la bonne foi, ainsi tous les crimes » d'un peuple s'apprêtent à découler du premier » crime impuni d'un fonctionnaie public.

Autant les mulâtres furent avilis, après la rigueur philantropique de Sonthonax, autant les nègres qui les avaient mutilés reçurent de récompenses. La commission les éleva au rang des Pichegru, et des Buonaparte. Ils marchaient à la tête des légions républicaines, et jamais autant d'éclat n'avait environné les vainqueurs de l'Adige et de la Moselle. Le portrait de ces hommes qui avant ces journées de gloire, ramassaient dans les champs les gerbes d'indigo avec leurs collègues cicatrisés, offre assez d'intérêt pour que je le trace ici. L'objet de tout bon gouvernement étant la félicité publique, et les premiers membres de l'état étant chargés du bonheur des administrés, examinons si la Colonie peut se promettre les plus hautes destinées par le choix d'un l'Eveilliés, d'un Cristophe, d'un Michel d'un Toussaint, et d'un le Chat qui semblables aux Mamelouks, regnent dans Saint Domingue divisé en Bachalies. Le caractère de ces Sultans, est plus propre à nous éclairer que

tous les rapports de leurs vertus fournis par Sonthonax et ses apôtres.

L'Eveillés était un de ces noirs connus de toute la Colonie pour ne s'être avancés qu'à force de bassesse et de forfaits : comme eux, il était né pour le crime: Il n'écoutait que la vengeance cruelle et dans sa politique brutale c'était avec son grand sabre qu'il fondait sa renommée. Cet homme qui ne parut jamais en public que dans l'état de la plus grande ivresse fut décoré du titre de général de Brigade. A l'affaire du 30 Ventôse, il sortit enfin des prisons où Villatte l'avait retenu si longtems pour arrêter le cours de ses brigandages et du massacre des blancs, et se rendit illustre à servir les proscriptions : assassinant les citoyens de couleur à six lieues à la ronde, il semait l'effroi dans toutes les habitations ; ses pas n'étaient marqués que par les violences et le pillage ; malheur aux enfans même des proscrits qui eussent invoqué leur innocence. Les tyrans ne furent point ingrats ; ils usèrent de leur reconnaissance. L'Eveillés fut élevé au rang de Villatte, et bientôt on le vit arpenter les rues du Cap, avec sa ceinture et ses broderies de général ; insultant, par ces marques honorables, à la douleur des citoyens, et par cette récompense incroyable, à la justice des nations.

Pierre Michel était bien plus intéressant. C'était le mobile de toutes les entreprises ; placé dans

le voisinage du Cap, il marchait à la tête de tous les mouvemens de la ville. Cet homme, sans la moindre instruction, sans idée d'humanité, présentait le spectacle d'une activité très-grande, lorsqu'il fallait courir aux armes, et de la plus languissante mollesse, lorsque le repos le ramenait au fond de son serrail; il appellait Laveaux son père, et jamais fils ne prouva plus de tendresse. Pierre Michel dominait également et sur le Cap, et sur la plaine; le Cap parlait-il avec liberté, Pierre Michel ramenait bientôt l'ordre; les campagnes osaient-elles se plaindre, Pierre Michel pouvait y promener l'incendie, et venger, par la destruction des cultures, l'injure faite à ses amis; on couvrait du nom de ce noir toutes les irrégularités. S'il s'agissait de faire quelque coup, on stimulait bien vîte Pierre Michel. Point d'insulte que les citoyens n'en reçussent, point de frayeur qu'il ne leur inspirât. Ce Pierre Michel était comme l'éléphant que Pyrrhus avait caché derrière une tapisserie, et qu'il présentait tout-à-coup aux regards de Fabrice et des Romains.

Quelque tems après la décision de l'affaire de Villatte, après que tous ceux qui avaient paru appartenir à ce parti eurent été frappés, dépouillés et jetés au fond des cachots, que tant de vengeances privées eurent été assouvies, il prit un jour fantaisie à ce Pierre Michel de donner un repas spendide aux triomphateurs. Qui

croirait que ce festin insolent fut fait aux dépens des agricoles qui paraissaient attachés aux hommes de couleur. On pilla les habitations du voisinage, on enleva les bœufs, les cabrits, les poules et les pintades des noirs malheureux, et de la dépouille des basses-cours on enrichit la table de Pierre Michel. On vit à cette Dionisiaque suprême, Laveaux, les Nègres-Rois, les généraux de l'armée, tous les officiers attachés aux satrapies. Près de quatre cents convives dévorèrent le produit du festin. Bientôt parurent les pétitionnaires à la Commission (1); les yeux mouillés de larmes, et la plupart tenant à la main leurs enfans, comme un moyen de rendre leurs prières plus touchantes, ils vinrent réclamer leurs bestiaux, leurs chevaux, leurs mulets, leurs outils aratoires. Pierre Michel étant un ravisseur tout-puissant, que pouvait-on espérer?

Dans le tems des assemblées, lors de l'élection de Laveaux et de Sonthonax pour France, Pierre Michel nous donna une autre scène qui aurait été risible, si l'on eût pu rire avec impunité; il se fit nommer lui-même électeur, et dominant dans l'assemblée, il désignait à ses

---

(1) Bertrand le Moine, Denis Cicoyen, Dupont, Pierte Cormier, garent de l'habitation Aubert, quartier Morin; Vincent Dommage; habitation Larimé, à Limonade; Félix la Ratte, au quartier Morin; Jacques Simon, Pierre Pouls, Lolotte Pouls, etc. etc. etc.

collègues les membres qu'il voulait qu'on choisît. Laveaux était le plus digne de la confiance publique, c'est-à-dire, de la confiance de Pierre Michel. Pendant les premiers jours de l'élection, chaque matin, il prenait régulièrement notre ville d'assaut, et marchant à la tête de sa cavalerie armée de toutes pièces, il s'assurait des postes, cernait l'assemblée électorale, et venait ensuite paisiblement s'asseoir au milieu de ses confrères, immobiles de surprise et de crainte.

Un nègre anglais nommé Christophe, qui gouvernait une ville non loin du Cap, et qui vexait également et les gens de couleur et les noirs français, unissait ses insolences aux rudes folies de Pierre Michel. Ce commandant, qui ne savait pas plus lire que les généraux ses collègues, avait, par le moyen des gens qu'il opprimait, obtenu également le titre d'électeur; ainsi, par suite de cette frénésie, l'assemblée électorale se trouvait dans la position singulière de nommer les ennemis des blancs, des mulâtres et des noirs mêmes.

Je traiterai plus en détail, dans un second opuscule, de toutes les intrigues employées dans ces élections.

Mais le héros de ces héros africains était Toussaint-l'Ouverture : si toute la cabale ne jurait que par le génie de Laveaux, Laveaux à son tour ne jurait que par le génie de Toussaint.

Cet homme, qui avait quelques idées de plus que ses frères d'armes, saisissait un peu mieux les événemens. L'intérêt l'avait rendu l'ennemi des hommes de couleur, dont il poursuivait, le fer et la flamme à la main, les restes fugitifs; l'intérêt et la justice le rendirent ensuite leur défenseur et leur ami. Ce fut ce qu'on appelle les mulâtres, qui ramenèrent cet homme, si long-tems le destructeur des blancs et des soutiens de la république; ils arrêtèrent le cours de ses longues fureurs, lui inspirèrent quelque sentiment d'humanité et l'attachèrent à la France. Sans talent militaire, il fut placé à la tête des légions les plus brillantes; son influence parmi les noirs insurgés, les immenses richesses qu'il s'était acquises par sa domination sur le département de l'Ouest, les trésors qu'il pilla dans une ville espagnole, tant de moyens devaient lui donner cette considération que le respect pour la puissance n'accorde jamais à la vertu. Il tenait une cour nombreuse, avait une garde resplendissante et affectoit toute la grandeur du calife Almamon. Quand il se rendit la première fois au Cap, nous le vîmes précédé de ses écuyers et accompagné de vingt dragons dont les casques ornés de crins couleur de pourpre étaient revêtus de lames d'argent; il ne fesait point un pas sans être environné de tout cet appareil. Ce spectacle dut étonner les nouveaux citoyens venus de France, accoutumés à voir les premiers

agens

agens de la république soumis à l'égalité des lois, et rendus plus chers aux yeux du peuple, par leur honorable simplicité. Il serait absurde de dire que cet éclat, en éblouissant les noirs, servait à les tenir dans le respect; aucun commandant ne fut plus aimé des noirs et de tous les insulaires, que Villatte, et quel homme cependant eut des manières plus simples? La parure et les plumes de Toussaint pouvaient-elles être agréables, puisque ces décorations étaient le produit des calamités publiques? Mais ce qui rendait les mœurs de ce despote plus atroce, c'est que dès le lever du soleil on le voyait prosterné aux pieds des autels; il semblait vouloir associer la divinité à ses projets furieux, comme s'il avait comblé la mesure des crimes qui sont donnés à l'homme. Autant sa présence enfonçait l'épouvante dans l'ame des citoyens paisibles, autant il était exalté par cette partie de blancs, ennemis implacables des grands propriétaires. Laveaux l'avait attaché à sa cause, il l'avait nommé son lieutenant; dans ses proclamations répandues dans toute l'île et transportées au-delà du continent, Laveaux appelle Toussaint-l'Ouverture, *l'homme prédit par l'abbé Raynal.* Ce Toussaint partageait aussi le titre de vertueux avec Pierre Michel et le Chat.

Depuis que la vertu de Toussaint l'a conduit aux premiers grades militaires; depuis que les agens du Directoire l'ont placé au rang de Gé-

néral de division; depuis qu'il roule en paix dans son luxe; que rien ne manque à ses desirs, il a obtenu ce que les hommes appellent le bonheur; le principe de son activité première est assoupi; on ne peut craindre ses agitations, puisqu'il n'a plus de besoin.

Les enfans de Toussaint ont été envoyés en France pour leur instruction; Sonthonax ou la Commission, n'a pas fait le même honneur aux jeunes créoles blancs et aux enfans des citoyens de couleur; l'on n'a embarqué pour France que des petits noirs fils des nègres-rois dont il fallait s'assurer les services.

Ce Toussaint, d'abord le plus grand ennemi de la république, le dévorateur des blancs, ensuite le destructeur des mulâtres, est devenu, par un retour inconcevable, tout-à-coup l'ami de ces mêmes mulâtres. Battu par les Anglais et pressé par l'insubordination des cultivateurs, il a cru que sans eux la paix ne pouvait se rasseoir dans ses provinces ou la victoire se fixer dans ses bataillons. Le citoyen Guy-Vernet et quelques autres, traînés de cachots en cachots, furent remis en place par la Commission elle-même. Le retour de ces proscrits a ramené l'ordre, le travail et la sûreté dans tous les lieux où l'on a daigné en replacer quelques-uns comme fonctionnaires subalternes.

D'autres nègres vertueux se sont élevés par des moyens aussi touchans que Toussaint. Pour

prix de leur ardeur, on leur a donné le gouvernement de quelques villes ou l'empire sur les *Ajoupa* répandus dans la plaine; enfin, le plus imbécille et le plus intrépide des flatteurs a obtenu le commandement d'une place importante. Ces hommes sans principes et sans mœurs ont un crédit sans bornes; ils ont tous les pouvoirs; mais jamais ils n'auront de force réelle, c'est-à-dire, la puissance appuyée de l'estime et de la reconnaissance publique.

La république triomphante ne peut rien craindre de la faction de ces généraux; bientôt une police plus exacte et des administrateurs intègres rétabliront la liberté et l'ordre dans la paix de toutes les couleurs : le sang ne coulera plus sous les prétextes les plus frivoles, et l'ambition ne pourra plus justifier le meurtre de ses victimes. Le tumulte des Colonies tient à la guerre continentale, et le jour apparait, où la république, donnant la paix à l'Europe, domptera également le démon qui s'agite en Amérique.

Toutes les fonctions premières furent donc confiées aux noirs; quelques-unes passèrent aux blancs-nivelleurs; mais les mulâtres en furent presque totalement écartés. Par cette disposition, on recréait donc la division des couleurs, que tout législateur habile et ami de l'humanité devait à jamais confondre. Dans toute la partie du Nord, la portion condamnée des hommes de couleur n'opposa que la patience à des injustices

qui ne pouvaient être commandées par la France
on les dépouilla peu-à-peu de toutes les place
remarquables : point de généraux parmi eux
lorsque quelques-uns avaient prouvé qu'ils
n'étaient pas dépourvus de talens militaires
lorsque les Anglais, dans leur plus grande
force aux Antilles, avaient rendu hommage à
leur intrépidité et à leur bravoure ; lorsque
toujours fidèles à la république, ils avaient con-
servé, au milieu des fléaux de la guerre, toute
cette partie de Saint-Domingue qui s'étend avec
le Cap jusqu'au fort Dauphin, que le gouver-
neur lui-même avait abandonnée comme non
tenable. La garde nationale et la troupe régu-
lière comptaient à peine de ces citoyens parmi
les officiers de leur brigade ; les tribunaux, les
administrations civiles en déclinaient trois ou
quatre ; quelques-uns siégaient sur les bancs
municipes ; mais tous n'obtenaient que des places
inférieures.

Faibles comme ils étaient, à moitié détruits,
sans crédit et sans influence, n'avait-on pas
l'audace de publier qu'ils fomentaient les trou-
bles et les bouleversemens : couverts périodi-
quement des calomnies les plus sanglantes,
comme des accusations les plus absurdes, on
était parvenu, sous leur nom, à organiser un
massacre dans le Sud, où la tranquillité avait
règné jusqu'à l'arrivée du Directoire Colonial.
On condamnait le silence qu'ils affectaient au

ailieu de tant d'injures, comme machinant sour-
lement des complots. S'ils voulaient répondre
des inculpations trop sensibles, on les ren-
laient coupables de leur réunion ; ils étaient ac-
usés de former des partis ou de projeter la
uine absolue de Saint-Domingue.

La perfidie avait si bien divisé les habitans
malheureux de cette déplorable Colonie, que
es blancs craignaient les noirs, que les nègres
craignaient les blancs, que les citoyens de cou-
leur craignaient et les uns et les autres.

On disait confidentiellement aux blancs : les
mulâtres vont vous *assassiner ce soir ;* mais les
blancs ne devaient pas ignorer qu'ils avaient été
constamment protégés par eux ; qu'il était de
l'intérêt des mulâtres de se réunir aux blancs,
pour opposer une digue assez forte à la dévas-
tation des noirs innombrables ; que le petit nom-
bre de mulâtres concentrés au Cap, dans les
affaires de leur commerce, ne se seraient pas
livrés à des assassinats inutiles. Sonthonax lui-
même, dans ses débats coloniaux, leur rendait
la justice la plus éclatante, et ce n'était qu'à
leurs soins qu'il devait sa conservation. Les blancs
ne pouvaient pas ignorer que si, dans le cours
des carnages révolutionnaires, des blancs avaient
été immolés, ils ne l'avaient été que par des
noirs ou des mulâtres soulevés et dirigés par
d'autres blancs féroces.

On disait aux noirs : les mulâtres veulent vous

ramener à l'esclavage ; mais les noirs éclairés savaient que les fils de la même mère ne peuvent avoir que des intérêts communs ; que la liberté des mulâtres n'avait d'existence que par la leur ; qu'elle ne pouvait se conserver que dans l'ordre, dans la soumission aux lois et sur-tout par la ruine de ces préjugés odieux que leur aurait rendu l'esclavage. Ils savaient également que si le fait eût été vrai, la plupart des blancs se seraient bien vîte coalisés avec les mulâtres.

On disait enfin aux mulâtres : ce soir, l'atroce Michel, avec ses dragons, s'apprête à venir achever le peu qui reste d'entre vous. D'après ce que nous avons rapporté, l'on jugera sans peine que de cette foule d'accusations, celle-ci était la seule vraisemblable.

C'est ainsi qu'on agitait tous les jours les esprits. On voulait à toute force un mouvement dans le Nord, pour accuser les mulâtres des désordres, et jamais on ne put l'obtenir. On fut beaucoup plus heureux dans le Sud ; les hommes de couleur ayant une influence plus étendue sur ces contrées, ils étaient plus en état que les autres de porter le poids de quelque conspiration.

Ceux-ci furent d'abord salués du crime d'indépendance ; à cet effet, on députa vers ces indépendans, qui cultivaient en paix les champs de sucre et de café, d'autres indépendans qui venaient pour cultiver l'argent du pays.

Les tyrans ont toujours traité l'amour de la

liberté et la haîne du despotisme, de penchant à l'indépendance. Tout peuple heureusement gouverné ne tend jamais à se dégager d'une situation favorable, pour courir après un mieux incertain. Rien ne fesait plus la satyre du gouvernement français que cette accusation, et cette plainte de ses agens prouve grandement leur stupidité; en effet, un peuple fortuné ne s'élève pas contre ses administrateurs intègres, contre les organes de ses bonnes lois, contre les soutiens de la félicité publique. Il fallait que ce peuple fut étrangement menacé, pour aspirer à cet état d'indépendance qui, tout impraticable qu'il était, n'aurait prouvé que le désespoir général.

Les projets d'indépendance qu'on supposait aux hommes de couleur étaient absurdes; car pour être indépendans, il ne faut pas être si amoureux des plaisirs; il faut avoir les moyens d'alimenter des armées; il faut savoir conduire tout un peuple d'une frontière à l'autre, et le tenir uni par l'intérêt commun; il faut une correspondance rapide, des plans fortement conçus et opiniâtrement suivis; il ne faut pas être un petit peuple commerçant et cerné de nations puissantes par leurs vaisseaux. Ces citoyens ont aussi des propriétés auxquelles ils sont attachés et qu'ils ne peuvent conserver que par l'ordre et leur fidélité.

Personne n'ignore que les hommes de couleur

ont une vigueur et une énergie qui se trouvent très-rarement dans les noirs ; qu'ils sont les défenseurs nés de la Colonie, et que si l'amour du pouvoir, si commun à tous les hommes, ou une forte exaltation d'idées ont pu les entraîner dans quelques écarts, au moins l'influence qu'ils se sont acquise paraîtrait-elle moins difficile à surmonter que celle des noirs, rendus intraitables par tous les excès d'une liberté nouvelle. Il ne sera pas aisé de ramener ces Africains qui ont joui si étrangement de l'autorité, qui ont été applaudis dans tous leurs débordemens, qui ont une cour, un sérail, et qui commandent leurs armées avec une violente tyrannie : bientôt ils formeront des bandes républicaines ou des hordes pillardes ; ils se fortifieront dans des lieux inaccessibles et la paix sera achetée bien cher dans ces contrées. Sous tous les rapports, l'influence des hommes de couleur, pendant la guerre, dans les Colonies, n'était point dangereuse, puisque jusqu'alors ils avaient maintenu les propriétés, fixé les noirs dans le travail, et avaient donné au commerce et à la culture une activité bien grande. La Commission du gouvernement, très-peu ferme sur la politique, ne sut pas céder à-propos et passer sur quelques fautes inévitables, pour prévenir des maux infinis, ou plutôt elle provoqua elle-même les accidens qui eurent lieu dans la partie du Sud, par l'envoi d'une foule d'agens que la cupidité,

la débauche et la vengeance la plus implacable poussaient sur ces rives : l'harmonie qui avait règné si long-tems ne tarda pas à être troublée, et les agens de la Commission s'enfuirent, laissant après eux le carnage et la guerre civile.

Après l'évènement des Cayes, les citoyens de cette ville envoyèrent aux Directoriaux une adresse dont je présente ici un extrait.

« Nous ne vous cacherons pas que les mal-
» heurs dont notre ville a été le théâtre doivent
» leur origine aux mesures imprudentes, arbi-
» traires et vexatoires de vos délégués, et no-
» tamment du général Desfourneaux, qui ne
» tendaient qu'à renverser l'union et la frater-
» nité dont jouissait un peuple d'amis et de
» frères, depuis plus de trois ans. Quand vos
» délégués ont mis le pied sur cette terre, elle
» était couverte des riches productions de la
» nature, les ateliers étaient remplis d'hommes
» laborieux, les villes peuplées d'ouvriers, le
» commerce florissant ; mais tout a été détruit ;
» d'abord la délégation avait altéré l'union et
» la tranquillité dont nous jouissions, le géné-
» ral Desfourneaux, après son arrivée, a achevé
» la subversion totale de cette ville, ainsi qu'il
» l'a fait au Port-au-Prince, au mois de mars
» 1794 (*v. s.*) ; après avoir allumé le flambeau
» de la discorde parmi nous, il vient de s'enfuir
» avec ses indignes complices et le délégué Rey,
» nous laissant aux horreurs d'une guerre ci-

» vile qui n'a été calmée que par l'arrivée du » général Rigaud. Sans sa prudence et sa solli- » citude, la ville eût été livrée aux flammes » et au pillage, et les citoyens se seraient mu- » tuellement égorgés. Les circonstances ne nous » permettent pas d'entrer ici dans de plus grands » détails; nous les renvoyons à un tems plus » calme, où nous vous ferons connaître, et à » la France entière, nos malheurs et leur fu- » neste origine..... Nous vous protestons que, » toujours fidèles à la république Française, » nous ne reconnaîtrons jamais d'autres lois. » Nôtre profession de foi est assez connue de la » mère-patrie, par notre zèle et notre fermeté » à combattre, de nos propres moyens, nos en- » nemis, et à défendre notre pays, pour qu'il » n'existe aucun doute sur nos sentimens ré- » publicains ».

Cette adresse était appuyée de quatre cent soixante-cinq signataires de toutes couleurs, dont le témoignage sans doute peut être de quelque poids auprès du rapport des douze ou treize émissaires du Dictateur; quelques-uns des envoyés placés, comme Arnaud-Pretty, dans ces prisons qui reçurent les braves du règne triumviral, n'avaient reçu leur liberté qu'après l'incident de vendémiaire: on les crut propres à ramener la paix, la concorde et la justice dans les Colonies. Ces hommes, soutenus par leur étrange vertu, couraient à Saint-Do-

mingue, à la suite de leur Hiérophante ; ils allaient inspirer l'amour de la métropole, le travail et le civisme, inconnus à des infidèles. La Commission composa, de ces redresseurs des torts, la délégation qu'elle lança sur le Sud. Cette délégation inspira la frayeur à tous les citoyens ; elle devait tomber sur les blancs ennemis de l'égalité absolue ; elle devait rendre les nègres à leur liberté entière, c'est-à-dire, les assimiler à leurs frères licencieux de la partie du Nord ; elle devait enfin écraser toute la caste des mulâtres, qui guidaient contre les Anglais des bataillons bien disciplinés, qui tenaient tous les noirs attachés aux cultures et alimentaient la Colonie par le commerce que les Américains cultivait avec eux. Mais ce qui humilia sur-tout les habitans, et ce qui ne fut pas fait sans dessein, c'est que cette délégation n'était qu'un assemblage de blancs dont quelques-uns s'étaient distingués à l'époque brillante des désastres de Saint-Marc et du Port-au-Prince. Ce choix impolitique de seuls missionnaires blancs, fut une cause de fermentation bien motivée, lorsqu'on savait qu'une députation coloniale à triple couleur siégeait en France, au sein même du Corps législatif.

Telle était la conduite des agens du Directoire, lorsqu'ils n'ignoraient pas que la moindre faute dans la politique de ces pays pouvaient tout embrâser de nouveau, et que la moindre révo-

lution aurait été rapidement saisie pour le bien des Anglais. C'est en vain que les citoyens des Cayes, prévoyant de nouvelles calamités, supplièrent pendant près d'un mois les agens Directoriaux de leur envoyer d'autres interprètes des lois de la métropole ; tout fut inutile. L'insurrection fomentée par les sicaires de Sonthonax éclata au moment même où le général Rigaud combattait les Anglais et avait obtenu des succès aux Yrois. A la nouvelle de la Colonie en feu, il est obligé d'abandonner les ennemis de la république et de voler aux lieux mêmes où les affidés de la Commission ont tout bouleversé.

Cette affaire est assez importante pour qu'on en prenne tous les renseignemens convenables, je ne dis pas dans quelques comités secrets, ou d'après des dépêches surnommées officielles, je ne dis pas dans cette France si mal instruite et qui ne prend ses opinions que d'après l'opinion de quelques souverains, mais dans la Colonie même, en présence de tous les citoyens dont les plaintes sont toujours arrêtées par les violences du despotisme.

Cette persécution contre les hommes de couleur, dont je traite très-rapidement dans ce *premier apperçu*, ne servait qu'à replonger la Colonie dans une anarchie complette, à la livrer, privée de ses défenseurs naturels, aux Anglais, à écraser les propriétaires et les riches négocians. Le spectacle de la partie du Nord, où

l'on ne voyage qu'à travers des déserts, des campagnes sans culture ; où l'on ne voit qu'un peuple misérable et exténué ; où la Commission ne pouvait pas même payer le pitoyable salaire des employés, ne prouve que trop cette funeste assertion. Les Américains venaient à peine au Cap porter les salaisons que dévoraient ces armées innombrables de nègres qu'on entretenaient sans rien faire, ou plutôt qui ne servaient qu'à vexer les citoyens. L'Anglais, épuisé par des maladies épidémiques, se contentait de conserver ses places fortes, lorsqu'il aurait pu tout envahir.

Excepté les fripons qui plaçaient leur profit sur la destruction de la classe intermédiaire, nous savons tous que les blancs, amis de la justice et de la vérité, ne cessaient d'estimer les hommes de couleur et d'invoquer en leur faveur l'examen que demandaient tant d'accusations ; mais ces hardis défenseurs étaient eux-mêmes confondus avec les proscrits, et leur nombre finit par disparaître. Dans un gouvernement arbitraire, quel est le juste ? Celui qui plaît aux despotes et aux sous-despotes ; l'homme franc et loyal déplacé dans un tel gouvernement, y serait crucifié avant la fin de l'année. Le courage de la vertu est donc une folie à Saint-Domingue, et le seul Dieu qu'on encense en ces climats est l'Intérêt, qui repose sur un

piédestal immense formé de crânes et d'ossemens, et cimenté d'un sang toujours nouveau.

Il convient de faire connaître cette race de blancs sans propriétés, que l'Europe verse en Amérique, pour le tourment des peuples qui l'habitent. Ces petits blancs, connus depuis Robespierre sous le titre de nivelleurs, ne sont appelés dans les Colonies que par l'avarice et la cupidité. Ce sont plus souvent encore des coupables que la vengence des lois et la police européenne poussent dans des contrées rendues plus abominables par leur présence, que les rives sanglantes de la Tauride ne le furent aux Grecs infortunés. Sans idées d'ordre et de bienfaisance, sans principes de justice et d'humanité, ils se croient, à titre de blancs, en droit de dépouiller de légitimes et paisibles possesseurs ; à l'exemple des vétérans d'Octave, ils demandent des terres dans les pays les plus fertiles, pour avoir servi la cruauté du prince. Les plages de Saint-Domingue, toujours désolées par l'envoi des proconsuls et des meurtriers, n'ont jamais souri à l'arrivée d'un ministre intègre ; l'intrigue, la sottise et les crimes semblent des droits pour y briguer les dignités. Si cette sorte de gens à peau blanche se croit très-supérieure aux autres peaux ; si, pour venir de l'Europe policée, elle se croit très-polie, il est facile de supposer les hautes prétentions qui doivent naître

de ces idées audacieuses. Les citoyens de couleur, dont le caractère se compose de la franchise des noirs et de la fierté des blancs, ne sont devenus plus odieux, que parce que ces citoyens ont un courage qui ne peut se plier au despotisme monstrueux de ces nouveaux venus, qu'ils ont une sagacité qui déconcerte leurs trames criminelles, qu'ils ont ces vertus publiques qui les attachent fortement au sol qui les a vu naître, qu'enfin ils ont ces vertus que des hommes qui voyagent en ravisseurs n'auront jamais.

Les plaisirs de l'Europe agitent ces blancs sans cesse; ils ne sont venus que pour s'en assurer la jouissance; il leur faut des places utiles ou des révolutions lucratives. L'intérêt de la Colonie est absurde à leur yeux; elle doit souffrir du caprice de ses maîtres; elle doit payer le tribut aux souverains. Que leur importe que les Figuiers de l'Amérique présentent des ombrages délicieux; qu'autour des habitations la nature distribue ses Sapotilles, et ses Goyaves et ses Ananas; ces fruits valent-ils les repas et les festins d'Europe? Ne vaut-il pas mieux être assis sur les coussins du théâtre, que de contempler toujours et des mornes et des savannes? Le Musæum, les concerts d'Anacréon ou les danses d'Eucharis n'offrent-ils pas d'autres beautés que des nègres en serpillière? Remplissons nos coffres de l'or du nouveau monde, et lais-

sons après nous la misère, la famine et la désolation ; nous sommes riches, cinglons vers notre Europe.

Tout homme instruit est appelé à l'échafaud par l'ignorance et l'orgueil ; il semble que l'instruction fut toujours un forfait sur ces plages lointaines ; elle perdit l'Amérique dès sa naissance ; le mépris d'Ata-Balipa pour Pizarre, qui ne savait pas lire, fut la cause de sa ruine ; Ata-Balipa périt au milieu des supplices ; des milliers de Péruviens furent mis en pièce, parce qu'un Inca éclairé eut l'audace d'attaquer la stupidité de son vainqueur féroce.

Si ces petits blancs orgueilleux ne peuvent aimer les citoyens de couleur, qui sont aussi leurs enfans ; si, par cette haine pour un sang qui ne fut pas coupable, ils ont donné la mesure de leur barbarie, il n'en est pas de même de leur aversion à l'égard de leurs charmantes filles, les femmes de couleur ; sveltes et légères comme les créoles, charmantes par leur couleur safranée, douces et compatissantes comme les filles célestes, il faut que les verges de leurs pères s'abaissent devant elles. Appelées sur le lit des plaisirs, à la volonté de ces maîtres superbes, leurs frères ne sont encore redevables de quelques jours paisibles qu'aux décrets de l'amour et à l'empire de la beauté.

Ces petits blancs, après avoir fait disparaître les blancs propriétaires, se sont crus nés pour commander

commander à des hommes qu'ils regardent comme des vaincus ; quelques-uns envoyés de France, comme soutiens de la liberté, ne tardaient pas à se coaliser avec les anciens, et ils y étaient incités par un lâche intérêt et par ce desir si consolant d'écraser le faible, et de se couvrir de ses vêtemens. Exécuteurs indifférens des lois, mandataires perfides de ceux qui les envoyent, ils ont trouvé plus convenable de laisser tomber des lois coercitives en désuétude, et de ne présenter la république que comme sévère envers ceux qui leur résistent ; ils ont tout divisé pour exercer l'empire. Aussi un simple commis qui vit à peine des rations de l'Etat, paraît-il dans les rues, au sortir des bureaux, avec toute la dignité des enfans de Sempronia. Pour appartenir à des peuples vainqueurs, ces salariés se croient couverts des lauriers de l'armée ; ils ont humilié les cohortes du Rhin, ils réprimeront bientôt les Colons audacieux.

Les blancs-nivelleurs ont pensé que le patriotisme était la grossiéreté ; que le mode constitutionnel était l'anarchie ; ils se jettent dans tous les partis qui peuvent les solder ; tantôt ils sanctifient le meurtre des propriétaires par cette idée séditieuse, que les possessions sont rendues communes par l'égalité ; tantôt ils s'exaltent pour ces noirs qu'ils méprisent et qu'ils ont adoptés pour leurs frères, sur le cadavre des autres blancs. Aujourd'hui, aiguisant ce couteau

qui ne peut rester oisif, ils le dirigent sur les têtes jaunes qu'ils consacrèrent autrefois. Chargés de riches dépouilles, ils ont trouvé les moyens d'attacher à leurs violences de fougueux orateurs ou des journalistes impudens ; les hommes de couleur ont été accusés des propres désordres de ces dominateurs ; telle fut cette politique pratiquée sous le maratisme, d'imputer à ses adversaires les artifices de la Montagne, dont ces nivelleurs sont les émissaires secrets.

Je termine ici mon discours et n'ai plus rien à dire de ces Mameloucks ; mais j'entends un murmure qui m'insinue que j'ai blessé leur dignité par mon obstination à défendre les mulâtres. Je pense avoir dit plus d'une fois que, guidé par un zèle impartial, je n'avais pas prétendu caresser les écarts de ceux-ci, ni justifier leurs erreurs ; quel individu, citoyens, n'en a point commis dans la tourmente de nos jours révolutionnaires, et comment les mulâtres auraient-ils pu s'en exempter, lorsque dans de telles circonstances, les esprits les plus sages ont souvent été lancés hors des limites de la modération ?

Mais, considérez qu'il faut aussi que les innocens périssent ; considérez les nombreux attentats dont ils furent les victimes ; examinez que toutes les lois ont été violées à leur égard ; que leurs plus grands ennemis ont été délégués parmi eux ; que le projet était de les destituer

de toutes les places, après avoir si bien combattu pour la France ; qu'on osa proposer leur déportation générale, et que cette déportation s'est d'abord effectuée dans la personne de Villatte et d'une foule de citoyens ; que toutes les fonctions publiques furent remises aux mains des nègres les plus féroces, qui n'obtinrent les honneurs que par le massacre des uns et des autres. Condamnez, si vous l'osez, une juste indignation.

Sans doute, s'il est de grands criminels parmi eux, que les tribunaux lancent leur arrêt ; qu'on apprête le décret qui condamne ; mais non ; ce n'est pas, ô citoyens, quelques individus qu'on doit punir ; Damasyppe n'est pas le seul que Sylla veut immmoler ; c'est tout un peuple qu'il convient de proscrire ! Eh bien, donc, citez ce peuple tout entier ; déclinez l'accusation qui pèse et sur les femmes et les enfans ; prononcez que tous sont coupables. Ah ! rien de mieux alors que d'unir le châtiment aux forfaits ; je ne veux pas m'opposer à ce déploiement de sévérité qu'a encourue une race abominable et souillée d'impiétés ; je ne m'oppose pas, avec tous les patriotes, à ce qu'on renverse les murailles de leurs cités populeuses ; qu'on promène un feu expiatoire à travers les champs qu'ils ont embellis ; qu'on décime les bataillons qui ont sauvé Saint-Domingue ; non, je ne puis m'opposer à ce que le fer débarrasse l'Occident

de treize mille sacrilèges ; qu'on associe au carnage la foule de leurs amis : la justice nationale ne peut errer ; elle doit imprimer plus de vie à la société, par le rejet des membres corrompus ; Lyon, entravé par des liberticides, a vu son affranchissement sortir, par elle, du sein de ses décombres : la justice nationale doit ajouter encore une nouvelle gloire à la gloire toujours agrandie de la république naissante.

Mais si le hasard, la fortune, je ne sais quel sentiment, ou la hardiesse de quelques-uns de ces êtres dignes aussi du supplice, pour avoir osé en appeler à l'humanité sainte, allaient suspendre cette universelle exécution ; alors, examinant avec moins d'impatience une cause aussi importante, serait-il condamnable celui qui, profitant de ce délais, déclarerait, dans sa conscience, que ces victimes ne sont dévouées qu'à l'éternel préjugé, aux passions farouches, à l'avarice ardente ; que les administrés, s'ils sont méchans, ne le sont que par les lois ; que leurs fougueux transports découlent nécessairement des institutions vicieuses ; que les pasteurs des peuples et les régisseurs des empires étant dès-lors les coupables, la justice immuable doit reporter sur eux seuls les châtimens qu'ils préparent, sans plus d'examen, aux nations ?

Oui, j'invoque ici cette suspension, qui ne peut qu'aider au triomphe de la vérité ; les preuves plus amoncelées donneront plus d'appui

aux discussions : que les malfaiteurs, s'il en est, succombent, mais que l'innocence échappe. L'humanité sans doute aurait à craindre que la calomnie n'eût à calculer le nombre de ses victoires, si les représentans de tout le peuple Français n'avaient prouvé leur attachement pour les principes, s'ils n'avaient combattu tant d'efforts insidieux, si enfin ils ne protégaient encore la faiblesse contre les clameurs et l'audace du mensonge.

Rendra-t-on le calme à Saint-Domingue désespéré, par des meurtres nouveaux ? Le sang n'a-t-il pas assez coulé, ses campagnes ne seront-elles jamais arrosées que de sang ; l'ordre ne peut-il se rétablir qu'appuyé de décrets rigoureux ; l'arrêt qui traîne à l'échaffaud sera-t-il universel ? Quand un blanc aura failli sur la terre coloniale, peut-on, au fond de son cimetière, entasser tous les blancs ; la classe des hommes de couleur sera-t-elle détruite, parce qu'un homme à couleur jaune aura mérité des disgraces ; les Africains seront-ils tous égorgés pour le délit de quelques Africains ? Grands Dieux, quelle législation ! Ce sont ces exécutions sanglantes et générales qui ont répandu les divisions, l'effroi et les allarmes sous le plus doux des climats ; qui, dans ces îles fortunées, ont associé aux productions ravissantes de la nature les tombeaux et les bûchers.

Que les défenseurs de la cause des citoyens,

ces soutiens de leurs droits éternels, ces sénateurs si chers à l'humanité, déconcertent des mesures préparées pour servir des passions particulières et couvrir des vues perfides. Rappelez la concorde en Amérique par des loix plus douces, par une surveillance plus exacte; assoupissez les haînes par un oubli généreux; si les vengeances veulent tout enlacer, que le pardon embrasse tout également; que ces classes nourries d'inimitiés, oubliant de trop funestes rivalités, réunissent leurs sentimens divers dans le seul sentiment de la fraternité. Invoquez, pour le rétablissement de la paix, les moyens infaillibles de la clémence, de cette clémence plus forte que les bayonnettes; conservez les droits politiques à ceux qui les ont conquis par leurs travaux, leur fidélité et les bienfaits de la république; poursuivez l'insolence qui veut tout accorder à une race unique; rendez aux propriétaires ces domaines que vos lois ont rendus si sacrés; rendez-les à ces possesseurs considérés comme les dépositaires du bien public; que vos fonctionnaires ne portent plus la sédition au bout du monde; que leurs têtes ne soient point fabriquées comme celle de Lycurgue, car on ne put jamais conférer les institutions spartiates ni aux Athéniens, ni aux Rhodiens, ni aux nations commerçantes; arrêtez le départ de ces hommes qui, à charge à l'Eu- , vont en Occident déposer leurs vices et

leur nullité, et dont les insultes justifient les désordres publics. Qu'enfin l'autorité contrainte et resserrée ne soit plus un objet d'épouvante, mais qu'elle réconcilie tous les cœurs par son influence paternelle, qu'elle ferme avec bonté des plaies long-tems saignantes, qu'elle cimente le bonheur des Insulaires par une modération soutenue et un désintéressement parfait.

Tel est, citoyens, le vœu que j'ai formé; telle est la publicité de ces premiers renseignemens. J'ai cru, dans cet exposé rapide, avoir décliné l'origine des incidens nouveaux de Saint-Domingue, et la cause particulière de la proscription d'une classe entière. J'ignore si j'ai pu me faire entendre dans un apperçu qui n'a point obtenu tont le développement nécessaire. Pressé de donner quelques idées, peut-être se trouvent-elles mal exposées, trop précises ou obscurcies; mais, ô citoyens, mon premier devoir était d'éveiller votre attention, et vos lumières ont dû suppléer à mon insuffisance.

Je passe à d'autres faits.

De l'Imprimerie de BOULARD, rue Neuve Saint-Roch, N°. 156.

7.

DERNIER VŒU

DE LA

JUSTICE, DE L'HUMANITÉ,

ET

DE LA SAINE POLITIQUE;

En faveur des Colons de Saint-Domingue, et sur la nécessité et les moyens de rendre à cette Colonie sa prospérité.

Par G. Legal, Négociant au Port-au-Prince, et actuellement à Paris.

PREMIÈRE PARTIE.

Lecteurs, qui que vous soyez, n'attribuez cet écrit à aucune passion. Il est provoqué par la persévérance du Directoire exécutif dans une opinion, et des mesures qui rendroient impraticable le rétablissement de nos Colonies, et, sur-tout, par ses derniers messages au conseil des Cinq-cens sur cette matière.

A PARIS,
Chez Desenne, libraire, au Palais-Égalité, Nos. 1 et 2.

Floréal, an V.
1797.

E763
L651s
v. 11